Décision portant nomination de M. Simon PUAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique :

 \mbox{Vu} l'instruction n° 122942DAJ du 1 $^{\mbox{\scriptsize er}}$ décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

 ${\bf Vu}$ la note du 13 avril 2010 relative à la nature et les conditions d'exercice de la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du MNHN ;

 ${
m Vu}$ la décision n° DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité mixte n°7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique et nommant M. Christophe FALGUERES en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 janvier 2012 ;

Considérant que M. Simon PUAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les Délégations CNRS d'Ile-de-France du 7 au 9 novembre 2011 et du 1^{er} au 5 décembre 2011 :

DECIDE:

Article 1er : M. Simon PUAUD, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7194 intitulée Histoire naturelle de l'Homme préhistorique, à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Simon PUAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Simon PUAUD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le $1^{\rm er}$ septembre 2013

Le directeur de l'unité Christophe FALGUERES

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Directeur général du MNHN (ou de son délégataire)